

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 07/199

DU 15/5/87

MTSSJ / DGFP/DGPOE.S.I.V.
F10/10

Portant Inscription au tableau d'avance-
ment, au titre de l'année 1982, de cer-
tains administrateurs des cadres de la
catégorie I hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

D.G.B.

D.C.F.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 07/84 du 7/12/1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/03/84 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962, portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le régle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
Vu le décret n° 62/150/MF du 09/5/1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197/FI du 5/7/1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du
03/02/1962, portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 77/377 du 18/7/86, sur la prise d'effet
des avancements et recrutements ;
Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 84/1172 du 16/12/1984, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 86/173 du 18/12/1986, portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret N° 85/260 du 05/05/1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat :

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 15 Avril 1986.

DECRETE :

.../..

~~ARTICLE 1er~~ 1er. -- Les administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie A des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale), dont les noms ci-après, sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1987, comme suit :

Pour le 2^o échelon à 2 ans :

LONDG Albert ~~MINI. COMMERCE~~

Pour le 3^o échelon à 2 ans :

DZANGUE née AKOULI (Charlotte) ~~IMPOTS P/Noire~~

Pour le 5^o échelon à 2 ans :

M. TINGOU Godofroy ~~STAGE URSS~~

Pour le 7^o échelon à 2 ans :

TATY : Jean Louis ~~P.C.T.~~

~~ARTICLE 2~~ 2. -- Le présent décret sera ~~enregistré~~ publié au Journal et communiqué partout où besoin sera. --

Brazzaville, le 15 MAI 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, de la Justice, de l'Environnement et de l'Événement Social,

Commandant Dioudonné MINDENDE

Commandant Dioudonné MINDENDE. --

[Signature]

Ange Edouard FOUNGUI. --

AMPLIATIONS :

- JORFC. 1
- DGFI/DGFC. 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 3
- MINI. COMMERCE 1
- BST/BCF. 3
- IMPOTS P/Noire 1
- P.C.T. 1
- INT. AFF. 4
- DOSSIERS 12
- SGG/BC. 2. --